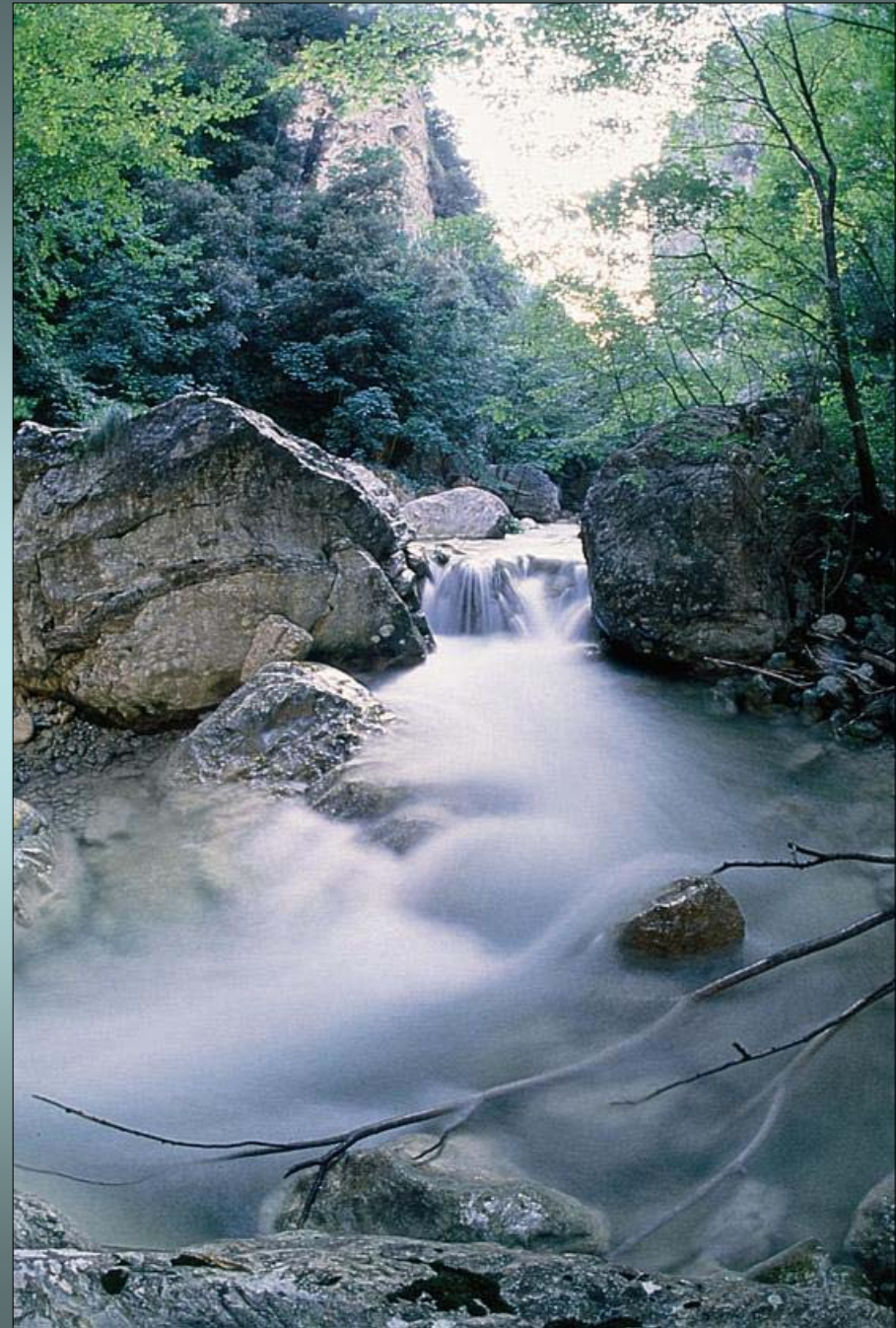




*La gestion intégrée des
eaux de montagne dans
le Parc National du
Grand Sasso d'Italie.*

Walter Mazzitti





Institution du Parc National: Loi n. 394 du 6/12/1991

150.000 hectares de territoire protégé:

3 regions (Abruzzes, Marches, Latium)

5 provinces

(L'Aquila, Pescara, Teramo, Rieti, Ascoli Piceno)

44 communes

8 communautés de montagne



**3 massifs montagneux
(Gran Sasso d'Italia, Monti della Laga,
Monti Gemelli)**

**4 bassins versants dépendant de la
mer Adriatique
(Tronto, Salinello, Tordino, Vomano)**

Le Grand Sasso d'Italie, point culminant de la chaîne des Appenins, est un grand château d'eau qui fournit en eau potable les aqueducs de 3 provinces sur 4 de la Région des Abruzzes.





1. Les montagnes du territoire protégé sont le lieu d'origine de l'eau.
2. La tutelle de la ressource en eau est un des rôles fondamentaux du Parc.
3. le Parc joue un rôle d'agrégation et de coordination des administrateurs locaux qui s'occupent de la gestion de l'eau et de tous les sujets qui l'utilisent.

Les instruments adoptés par le Parc

En 2003, le Parc a institué le *Centre pour la tutelle et la valorisation des eaux du Gran Sasso* avec les fonctions suivantes:

- **Observation, monitorat et étude des thèmes liés au patrimoine représenté par l'eau dans les zones de montagne.**
- **Promotion et divulgation destinée aux étudiants, aux populations locales, aux administrateurs et aux opérateurs pour la naissance et la diffusion d'une "culture de l'eau".**
- **Agrégation de la société civile et des administrateurs en faveur d'une gestion intégrée de l'eau des Hauts Bassins Versants.**



“Charte pour la tutelle et la valorisation des eaux douces dans les territoires protégés”

Approuvée à l’Aquila le 21/06/2003.

En synthèse:

“...Les territoires protégés doivent revêtir un rôle déterminant dans la conservation, la gestion et la valorisation des ressources en eau présentes sur leurs territoires, en représentant un modèle à proposer dans les objectifs essentiels et dans les méthodologies d’application.”

“...Les territoires protégés servent de référence pour le développement des connaissances scientifiques intégrées nécessaires à une meilleure gestion des ressources en eau, afin de garantir la conservation des écosystèmes aquatiques et la disponibilité de l’eau nécessaire aux communautés humaines.”

“...Les territoires protégés doivent jouer un rôle déterminant dans la diffusion et l’affirmation parmi les populations d’une authentique “culture de l’eau”.

La Charte a été présentée au Congrès Mondial des Parcs à Durban en Afrique du Sud comme modèle de gestion dans les territoires protégés.

“L’Eau en Montagne”

Gestion intégrée des Hauts Bassins Versants

Protocole d’accord signé le 22 Mars 2004 à L’Aquila entre:

- **Le “Projet Hauts Bassins Versants des Pays de Savoie, du Mont Blanc et du Léman”**
- **Le “Centre pour la tutelle et la valorisation des eaux du Gran Sasso”**
- **L’Office International de l’Eau**
- **L’Observatoire européen des Forêts de Montagne**
- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**

“Journée Mondiale de l’Eau”



En 2005, dans un stade situé sur le territoire protégé, le Parc a rassemblé 3000 élèves qui ont souscrit avec enthousiasme au Projet “l’eau source de vie” lancé par l’ONU.

